

## Un inventaire des ornements liturgiques et des livres de l'église Notre-Dame-des-Tables à Montpellier (6 septembre 1429)

In: Journal des savants. 2003, N°1. pp. 131-167.

---

Citer ce document / Cite this document :

LEMAITRE Jean-Loup. Un inventaire des ornements liturgiques et des livres de l'église Notre-Dame-des-Tables à Montpellier (6 septembre 1429). In: Journal des savants. 2003, N°1. pp. 131-167.

doi : 10.3406/jds.2003.1664

[http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jds\\_0021-8103\\_2003\\_num\\_1\\_1\\_1664](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/jds_0021-8103_2003_num_1_1_1664)

---

UN INVENTAIRE DES ORNEMENTS LITURGIQUES  
ET DES LIVRES DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-TABLES  
À MONTPELLIER (6 SEPTEMBRE 1429)

On sait l'importance pour les historiens, et pas seulement pour ceux des bibliothèques ou des trésors médiévaux, des anciens inventaires et l'on rêve toujours de la continuation des *Mittelalterliche Schatzverzeichnisse* de Bernard Bischoff<sup>1</sup>, voire même d'une mise à jour de la *Bibliographie* de Fernand de Mély et Edmund Bishop, bien qu'elle ne concerne que les inventaires imprimés<sup>2</sup>.

Cet inventaire des ornements et des livres liturgiques de l'église Notre-Dame-des-Tables à Montpellier a été découvert tout à fait par hasard. Le 13 décembre 2001, le Centre historique de recherches et d'études médiévales sur la Méditerranée occidentale, dirigé par Daniel Le Blévec, avait organisé une journée d'étude sur l'évêché de Maguelone au Moyen Âge. Cette réunion se tenait aux archives départementales de l'Hérault, et Mme Martine Sainte-Marie, directeur adjoint de ces archives, avait profité de l'occasion pour présenter quelques-unes des plus belles pièces du riche fonds de Maguelone : cartulaires dressés sous l'épiscopat d'Arnaud de Verdale, bullaire, statuts de Jean de Vissec, terriers et plans, mais aussi d'autres documents moins prestigieux. Parmi ces derniers se trouvait un registre du notaire Arnaud Vidal, notaire royal à Montpellier, dont les principaux actes concernent la gestion des ouvriers de Notre-Dame-des-Tables, registre ouvert sur l'inventaire qui fait l'objet de cette étude, sur les feuillets énumérant les livres, qui attirèrent particulièrement notre attention.

1. *Mittelalterliche Schatzverzeichnisse. Erster Teil. Von der Zeit Karls des Großen bis zur Mitte des 13. Jahrhundert*, hrsg. vom Zentralinstitut für Kunstgeschichte in Zusammenarbeit mit Bernhard BISCHOFF, Munich, 1976.

2. F. de MÉLY, Ed. BISHOP, *Bibliographie générale des inventaires imprimés*, Paris, 3 vol., 1892-1895.

L'on ignore à peu près tout de la bibliothèque du chapitre cathédral de Maguelone, qui apparaît en filigrane dans la chronique d'Arnaud de Verdale. Ainsi, en 1168, l'évêque Jean de Montlaur concluait un accord avec le prévôt du chapitre, dont une des clauses était qu'il pouvait emprunter, sous certaines conditions, des livres au bibliothécaire<sup>3</sup>. Elle conservait encore au XVI<sup>e</sup> siècle un des principaux manuscrits du *De re coquinaria* d'Apicius, connu par l'édition qu'en donna à Bâle en 1541 Alban Torrer (*Albanus Torinus*), qui avait été mis sur la piste de ce manuscrit en 1529, alors qu'il faisait des études de médecine à Montpellier, par l'évêque humaniste Guillaume Pellicier « le jeune » [1526-1568] :

« Quum his senis ab hinc annis multa Monspessuli, praesertim quae ad rem medicam attinent curiose agerem et accuratissime observarem, Comes splendissime<sup>4</sup>, in insula ubi propinqua nomine Magalona, quam cum reverendissimo in Christo patre ac domino Guillelmo Pelisseio, Magalonensi episcopo, omnium doctissimo appuleram, reperi abjectissimo in loco codicem semilaceratum, cujus titulus squalore obsitus, vix characterum vestigiis representabat, CAELII APITII DE RE CULINARIA LIBRI X<sup>5</sup>. »

Nous sommes un peu mieux renseignés sur les livres de deux évêques du XIV<sup>e</sup> siècle : nous avons ainsi la liste des livres donnés par Arnaud de Verdale au collège qu'il avait fondé en 1337 à Toulouse (185 articles)<sup>6</sup>, et celle des livres de Gaucelme de Déaux, mort le 9 août 1373 à Avignon (408 articles dans l'inventaire après décès), pour lequel il faut ajouter quelques autres listes plus brèves ou recoupant cet inventaire<sup>7</sup>.

Tout cela ne va donc pas très loin et l'absence de livres conservés ne nous permet pas de nous faire une idée, fût-ce très partielle, de ce que pouvait être cette bibliothèque. Il en va de même pour les livres liturgiques,

3. Anno M C LXVIII<sup>o</sup>, fuit facta inter eosdem compositio, quod episcopus possit recipere de libris armarii, sub certa forma, et quedam alia, « Catalogus episcoporum Magalonensium. Chronique des évêques de Maguelone, établie d'après les documents originaux de leurs archives par Arnaud de Verdale », éd. A. GERMAIN, dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 7 (1881), p. 538.

4. Georges, comte de Wurtemberg et de Montbéliard, dédicataire de l'ouvrage.

5. Ex., Paris, bibl. de la Sorbonne, R XVI b 72 (avec l'ex-libris du collège Saint-Bernard). L'édition de Torrer a été utilisée par J. ANDRÉ, APICIUS. *L'art culinaire*, Paris, nouv. éd., 1974 (Coll. des universités de France), sous le sigle *Tor*.

6. Cf. M.-H. JULLIEN DE POMMEROL et † J. Monfrin, *Bibliothèques ecclésiastiques au temps de la papauté d'Avignon. II. Inventaires de prélats et de clercs français. Édition*, Paris, 2001 (Études, documents et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, 61), n° 337-9, p. 140-146.

7. *Ibid.*, n° 373.3, p. 411-427.

et faute d'une étude approfondie de ceux-ci, rien ne permet d'affirmer que les quelques manuscrits conservés proviennent du chapitre cathédral : un missel du XIV<sup>e</sup> siècle (Paris, BNF, ms. lat. 14 447)<sup>8</sup> ; un missel du XV<sup>e</sup> siècle (Oxford, Bodl. Libr., ms. lat. liturg. d. 8) ; un autre missel, qui appartenait en 1850/1854 à M. de Massilian, conseiller à la cour d'appel de Montpellier, à qui il avait été donné par le cardinal de Cambacérès, archevêque de Rouen, manuscrit sur parchemin, mesurant 33,5 cm de haut sur 25 cm de large, comprenant le calendrier, le temporal puis le sanctoral (96 fol. pour cette dernière partie), avec de nombreuses lettres ornées et des notations musicales, copié en 1481, n'a pu être localisé<sup>9</sup>. La société archéologique de Montpellier a acheté en décembre 1849 en vente publique à Paris un psautier « à l'usage de Maguelone » provenant de la collection du général Despinois (ms. 7)<sup>10</sup>. Un pontifical du XV<sup>e</sup> siècle, provenant de Guillaume Pellicier « l'ancien » [1498-1526] est également conservé à la BNF (ms. lat. 979)<sup>11</sup>. Il en fallait un peu plus au chapitre pour s'acquitter avec soin de ses obligations liturgiques.

C'est dire combien la « découverte » d'un inventaire des livres liturgiques utilisés dans l'un des principaux prieurés urbains de Maguelone, Notre-Dame-des-Tables, qui se trouve aussi pour l'instant être le seul connu mentionnant des livres de cette église, est bienvenue. Un inventaire dressé en 1411 en présence du sacristain Jean de Montferrier, conservé dans les minutes du notaire Blain, a été publié par l'abbé Rouquette, mais il s'arrête au 45<sup>e</sup> *Item* de celui qui nous intéresse<sup>12</sup>. Un inventaire dressé en 1479 par Pierre et Jean Vidal a été signalé mais non utilisé par Louise Guiraud dans sa monographie de l'église, et elle ne fait pas état de la présence de livres<sup>13</sup>. Un

8. Cf. V. LEROQUAIS, *Les sacramentaires et missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1924, t. II, p. 314-316.

9. Sur ce missel, cf. E. THOMAS, « Sur un psautier et un missel manuscrit de Maguelone », dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 3 (1850-1854), p. 79-100.

10. Cf. E. THOMAS, « Sur un psautier... » ; — Ém. BONNET, *Collections de la Société archéologique de Montpellier. Catalogue des manuscrits*, Montpellier, 1897, p. 4 ; — *Trésors de la bibliothèque de la Société archéologique de Montpellier*, Montpellier, 1991, p. 13, n° 9.

11. Cf. V. LEROQUAIS, *Les pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1937, t. II, p. 106 sq.

12. J. ROUQUETTE, *Cartulaire de Maguelone (Suite)*. Fasc. 3. *Épiscopat de Pierre Adhémar (1405-1418)*, Montpellier-Paris [1925], p. 88-91, n° 446.

13. Montpellier, arch. comm. « Registre manuscrit concernant l'ancienne église N.-D. des Tables », en parchemin, avec une peinture de la Vierge, 1479 à 1658 » ; L. GUIRAUD, *Histoire*, p. 86 et note 2 ; « Nous regrettons que les bornes de notre travail nous interdisent de longues et naïves énumérations, dans lesquelles on eût vu jusqu'à " un floquet de damas ". »

autre inventaire dressé du 10 au 19 août 1500 par Jean Salamon, conseiller du roi, juge de la cour du Petit Scel, et rédigé en langue d'oc, ne renferme malgré son intitulé que trois livres, trois missels en parchemin, dont un était imprimé<sup>14</sup>.

#### L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-TABLES<sup>15</sup>

Si, en 1429, l'église Sainte-Marie, appelée Notre-Dame-des-Tables en 1204 dans la charte de franchise octroyée le 14 août en ce lieu même aux Montpelliérains par Pierre II d'Aragon et Marie de Montpellier, joue un rôle important dans la topographie religieuse de Montpellier et dans la vie politique de la ville, elle n'en reste pas moins une église dépourvue du rang de paroisse, celle-ci ayant son siège dans l'église Saint-Firmin, seule et unique paroisse pour l'ensemble de la ville *intra muros* au Moyen Âge, avec Saint-Denis à Montpelliéret<sup>16</sup>. Le quartier où elle était située, la Condamine, fait en effet figure, dès le XII<sup>e</sup> siècle, de noyau urbain. La Grande Loge ou Loge des marchands donnait, comme l'église, sur la place aux Changes, et en 1361, les consuls faisaient l'acquisition d'un immeuble, situé au chevet de l'église, pour y installer le nouvel hôtel-de-ville.

Guilhem VI de Montpellier aurait donné en 1129 à l'église Notre-Dame une statue de la Vierge, une Vierge noire rapportée de Palestine, une Vierge en Majesté, la *Magestat antiqua*, haute de trois palmes un tiers (soit près de 83 cm), qui fit de l'église un lieu de pèlerinage, au point qu'en 1157 on en reconstruisit les bâtiments. En raison des miracles qui s'y produisirent, et en

14. Arch. dép. de l'Hérault, G 2004 : « S'ensec lo inventar de las reliquias de la gleysa de Nostra Dama de Taulas et autres ornemens coma sen calices, capes, libres, missals et autras causas appartenans à lad. gleysa fach... » [f. 4] < dans la caisse de l'œuvre > : « Item ung bel missal escript en parchemin, littere forma ; — Item autre missal en parchemin ; — Item ung missal en parchemin de impressa ».

15. Sur Notre-Dame-des-Tables, voir J.-F. VINAS, *Notre-Dame-des-Tables*, Montpellier, 1859 ; — L. GUIRAUD, *Histoire du culte et des miracles de Notre-Dame-des-Tables*, Montpellier, 1885 (qui reste la monographie de référence) ; — ID., « Recherches topographiques sur Montpellier au Moyen Âge », dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2<sup>e</sup> série, t. 2 (1895), p. 89-335, sp. p. 170-176 ; — J. SEGONDY, *Le sanctuaire montpelliérain de Notre-Dame-des-Tables*, Montpellier, 1977 ; — G. FABRE, TH. LOCHARD, *Montpellier, la ville médiévale*, Paris, 1992 (Études du patrimoine, 3).

16. Cf. J.-M.-F. FAUCILLON, *Recherches historiques sur la paroisse Saint-Denis de Montpellier (1080-1817)*, Montpellier, 1860 ; — L. GUIRAUD, *La paroisse Saint-Denis de Montpellier : étude historique*, Montpellier, 1887.

particulier en l'année 1189, l'évêque Jean de Montlaur institua cette même année la fête des Miracles de Notre-Dame-des-Tables, ainsi qu'il est rapporté dans la quatrième leçon du deuxième nocturne de la fête, le 31 août, dont le texte s'inspire de Gariel<sup>17</sup>, qui suivait lui-même un passage du *Petit Thalamus*. Faute de tout bréviaire manuscrit ou même imprimé, on se reportera au propre publié en 1736 par Charles-Joachim Colbert : *Maxime insignia miracula fuere, quae anno millesimo centesimo octogesimo nono patrata sunt, quibus motus Joannes secundus de Montelauro episcopus Magalonensis, hodiernum festum instituit*<sup>18</sup>. Notons au passage que le rédacteur de cette leçon s'interroge sur l'origine du nom de l'église, sans toutefois prendre parti : ... *ecclesiam quae Beatae Mariae de Tabulis nuncupata est, seu ob Tabellas ex voto in ea appensas ; seu quia sita juxta Tabulas seu mensas cambitorum et mercatorum*<sup>19</sup>. Ce même texte a été repris dans l'office de la fête des miracles, telle qu'on le connaît à travers le livret publié en 1803 à Montpellier<sup>20</sup>. C'est la seconde interprétation qui seule a été retenue par les historiens.

Peu de livres liturgiques ont été imprimés pour les églises du Languedoc avant 1500 : citons le bréviaire à l'usage de Narbonne imprimé en 1491, dans le cloître de Saint-Just, par un typographe inconnu, le missel d'Uzès, imprimé en 1495 à Lyon par Jean Numester, de Mayence, et Michel Topie ; ou le bréviaire d'Elne imprimé à Perpignan par Jean Rosembach en 1500<sup>21</sup>. Un missel de Maguelone aurait été imprimé en 1484, mais on n'en a aucune autre trace qu'une évocation dans les actes du Congrès archéologique de France de 1857 ; peut-être était-ce un exemplaire de ce missel qui était conservé en 1500 dans la caisse de l'œuvre, « Item ung missal en

17. Pierre GARIEL, *Series praesulum Magalonensium et Monspelensium...*, Toulouse, François Boude, 1652, 2<sup>e</sup> éd., 1665.

18. *Proprium insignis Ecclesiae cathedralis et dioecesis Montispessulani (olim Magalonensis) jussu ill. et rev. In Christo patris D.D. Caroli Joachim Colbert...*, Montpellier, 1736, p. 194. Cf. R. AMIET, *Missel et bréviaires imprimés (Supplément aux catalogues de Weale et Bohatta). Propre des saints (Édition princeps)*, Paris, 1990 (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes), p. 385 [P 1482].

19. *Ibid.*

20. *Office pour la fête des miracles de Notre-Dame des Tables, qui se célèbre dans l'église paroissiale de ce nom le XXXI août*. À Montellier, de l'imprimerie de Jean Martel aîné, près la Maison commune, N° 62. M DCCC III, in-12, 12-172 p., 5 pl. h.-t.

21. H. BOHATTA, *Liturgische Bibliographie des XV. Jahrhunderts mit Ausnambe der Missale und Livres d'Heures*, Vienne, 1911.

parchemin de impressa »<sup>22</sup>. Gariel écrit dans sa *Series praesulum Magaloniensium et Monspeliensium* qu'en 1523 l'évêque Guillaume Pellicier fit revoir et imprimer le missel et le bréviaire à l'usage du diocèse, mais on ne connaît aucun exemplaire de ces livres, à l'exception d'un fragment d'un *Officium beatae Mariae* retrouvé au début du XX<sup>e</sup> siècle par Edmond Maignien dans un carton de reliure de la bibliothèque municipale de Grenoble, donné par la suite à la Société archéologique de Montpellier<sup>23</sup>.

Le quartier où était situé l'église était le principal quartier marchand de la ville. Le marché aux grains est attesté dès 1139, le marché aux fruits et aux légumes dès 1205, celui aux viandes dès 1212. C'est autour du sanctuaire de pèlerinage que se sont établis les changeurs, qui apparaissent dans les textes dès 1163, et c'est là que le seigneur de Montpellier achète lui-même une table de change en 1194<sup>24</sup>. Notre-Dame-des-Tables est de ce fait au cœur de la ville médiévale. Les consuls se sont très vite appropriés l'église et la fête des miracles de Notre-Dame-des-Tables, le 31 août, une des deux seules fêtes élevées au rang de double majeur dans le propre de 1736, avec celle de saint Roch (1327), le 16 août. Notre-Dame-des-Tables est en quelque sorte devenue l'église civique de la ville, et les rivalités entre elle et l'église Saint-Firmin, l'église paroissiale, sont fréquentes<sup>25</sup>. C'est dans cette église que les consuls, qui entraient en charge le 25 mars, prêtaient serment, et c'est elle qu'ils firent figurer au revers du grand sceau du consulat dès 1218<sup>26</sup>. Ce sont eux aussi qui éalisaient les trois ouvriers de Notre-Dame, les laïcs chargés de son administration, toujours pris dans la noblesse ou la bourgeoisie locale, nommés à vie, mais qui pouvaient aussi être révoqués en cas de faute grave. C'est le notaire du consulat qui instrumentait en général pour l'église. C'est

22. Cf. AMIET, *ibid.*, p. 42 [567 B], cf. l'inventaire de Jean Salamon, arch. dép. de l'Hérault, G 2004. On peut d'ailleurs se demander s'il n'y a pas eu là confusion avec le missel manuscrit daté des années 1481 alors conservé chez le conseiller de Massilian ?

23. É. BONNET, *Sur un livre liturgique imprimé pour l'église de Maguelone en 1523*, Montpellier, 1902.

24. Cf. *Liber instrumentorum memorialium. - Cartulaire des Guilhem des Montpellier*, éd. A. GERMAIN, Montpellier, 1884-1886, p. 306, doc. CLXX (1194).

25. Cf. A. GERMAIN, « La paroisse à Montpellier au Moyen Âge. Notice sur l'ancienne église Saint-Firmin » dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, t. 5 (1860-1869), p. 1-56. — H. VIDAL, « La paroisse Saint-Firmin de Montpellier », dans *La paroisse en languedoc (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, 1990 (Cahiers de Fanjeaux, 25), p. 69-84. — G. FABRE, Th. LOCHARD, *Montpellier, la ville médiévale*, p. 130.

26. Cf. M. OUDOT DE DAINVILLE, *Sceaux conservés dans les archives de la ville de Montpellier*, Montpellier, 1952, p. 1-2.

la cloche de l'église qui servait de cloche commune et le sonneur était payé par le consulat, qui en 1495 fixa même la liste des sonneries autorisées<sup>27</sup>.

Peu avant 1213, les consuls s'adressèrent à Innocent III pour lui demander d'accroître le nombre des églises où les fidèles pourraient recevoir les sacrements. Le pape écrivit le 30 janvier 1213 dans ce sens à l'évêque de Maguelone en lui faisant part de la demande des consuls, mais sans mentionner dans sa lettre l'église Notre-Dame-des-Tables ni son éventuelle érection en paroisse, comme l'ont supposé certains historiens de l'église<sup>28</sup>. Il s'agissait seulement d'y autoriser la pratique des sacrements, y compris ceux de pénitence et d'eucharistie, jusqu'à alors délivrés seulement à Saint-Firmin, ou à Saint-Denis pour MontPELLIÉRET. En 1216, l'évêque Louis d'Autignac publia la bulle, permettant ainsi la délivrance des sacrements dans l'église de Notre-Dame-des-Tables, et le 28 mai, il érigeait l'église en prieuré. En 1239<sup>29</sup>, un accord passé entre le prieur de Saint-Firmin et celui de Notre-Dame-des-Tables, approuvé par le légat Jacques da Pecorara, cardinal évêque de Palestrina, réglait les rapports existant entre les deux églises, Notre-Dame-des-Tables y étant qualifiée de *capella consulum*. On rappelait notamment qu'il ne devait pas y avoir à Notre-Dame-des-Tables plus de deux prêtres, recevant les confessions et administrant les sacrements<sup>30</sup>, et qu'ils devaient prêter serment de fidélité à l'église Saint-Firmin. Le droit de sépulture était réservé au prieur de Saint-Firmin, et si le prieur de Notre-Dame-des-Tables procédait à une sépulture, avec le consentement du prieur de Saint-Firmin, le casuel devait revenir à celui-ci ; le prieur et les chapelains de Notre-Dame-des-Tables devaient prendre part à toutes les processions générales faites à Saint-Firmin, et si une personne de qualité ou un légat devait être reçu à Notre-Dame-des-Tables, il l'était par le prieur de Saint-Firmin. Enfin la procession et la bénédiction des Rameaux ne pouvait se faire qu'à l'église paroissiale Saint-Firmin, et ce jour là, « toutes les

27. Cf. L. GUIRAUD, *Histoire*, p. 44-45.

28. Bulle *Dilecti filii consules*, POTTHAST, 4664, éd. J. ROUQUETTE, A. VILLEMAGNE, *Bullaire de l'église de Maguelone*, t. I, 1030-1216, Montpellier, 1911, p. 348-351, n° 194-CXXXIII.

29. En non en 1222 ou 1223 comme il a été dit parfois (cf. G. FABRE, Th. LOCHARD, *Montpellier, la ville médiévale*, p. 130). Voir les commentaires de J. ROUQUETTE, A. VILLEMAGNE, *Bullaire de l'église de Maguelone*, t. II, Paris-Montpellier, 1914, p. 77-78, n° 266, et p. 219-226, n° 376-CCLXIX (1239).

30. *Primo in capella seu ecclesia non debent esse nisi duo presbiteri qui confessiones et alia sacramenta ecclesiastica in eadem capella pro populo administrent*, J. ROUQUETTE, A. VILLEMAGNE, *Bullaire*, t. II, p. 220.

chapelles de toute la paroisse, y compris celle des Tables, devaient s'abstenir de la célébration de tout office, tous les paroissiens de Saint-Firmin étant tenus d'assister à la bénédiction des Rameaux et au sermon général »<sup>31</sup>. La chose est bien claire, Notre-Dame-des-Tables n'étaient pas paroissiale. La situation perdura jusqu'en 1658.

L'église Notre-Dame-des-Tables a été démolie à partir de 1794<sup>32</sup>. Celle qui porte aujourd'hui son vocable est en fait l'ancienne chapelle du collège des jésuites, devenu collège royal en 1763, après l'expulsion de la Compagnie<sup>33</sup>. On en retrouve la trace sur les anciens plans de la ville, comme le grand plan de Montpellier et de ses environs, levé vers 1731 et conservé au musée Languedocien<sup>34</sup>. Son plan était celui d'une église à nef unique, avec un portail principal à l'ouest, donnant sur la place aux Changes et deux portails latéraux au nord et au sud. En 1432, on construisit, au sud, sur le *plan* du Consulat, une tour carrée pour abriter l'horloge, puis, sur ce même flanc, en 1472, une nouvelle sacristie. La nef comptait dix chapelles et le chœur deux, dont les vocables connus étaient, d'après Louise Guiraud, les suivants : Saint-Sauveur, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Suffrein, Saints-Innocents, Sainte-Catherine, Saint-Blaise, Saint-Martin, Saint-Michel, Saint-Pierre de la Tribune, l'Annonciade, l'Assomption, Béthleem, cette dernière chapelle, également appelée « Notre-Dame qué chay » (qui gît) servait aux relevailles<sup>35</sup>. Il y avait également une chapelle sous le sanctuaire, placée sous le vocable de la Madeleine. Sept chapelle seulement sont évoquées dans l'inventaire de 1429 : Saint-Sauveur, Sainte-Catherine, Saints-Innocents, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Jean, Saint-Blaise. Celle de Saint-Barthélemy a pu changer de vocable par la suite. On a aussi la trace d'une

31. *Item ecclesia parrochialis Sancti Firmini in die ramis Palmarum, sola et in solidum, debet facere processionem sollempnem et benedicere ramos ; qua die a premissis omnes cappelle tocius parrochie, predicta etiam illa de Tabulis, debent cessare ab omnibus officiis, ut processionem associant ; nec illa die in ecclesie seu capella Beate Marie debet esse sermo ad populum, cum omnes parrochiani Sancti Firmini tenentur esse in benedictione ramorum et in generali sermone. Ibid., p. 220-221. Voir aussi les privilèges de Saint-Firmin, publ. par A. GERMAIN, « La paroisse à Montpellier », *op. cit.*, p. j. 1.*

32. Quelques vestiges sont présentés dans une crypte archéologique, place Jean-Jaurès.

33. Cf. L.-M. PÉROUSE DE MONTCLOS, *Le guide du patrimoine. Languedoc-Roussillon*, Paris, 1996, p. 315-316.

34. Montpellier, musée Languedocien, 19-8. Cf. G. FABRE, Th. LOCHARD, *Montpellier, la ville médiévale*, fig. 130, p. 229, et fig. 63 p. 127 (détail). Voir aussi le plan de situation donné par L. GUIRAUD, « Recherches topographiques », plan II, entre les p. 136-137.

35. L. GUIRAUD, *Histoire*, p. 103.

chapelle Notre-Dame-de-Pégairolles, fondée en 1393 par Raymond de Colet<sup>36</sup>, mais la limite entre chapelle (matérielle) et chapellenie n'est pas toujours très nette, même dans les textes.

L'image de l'église que donnent les plans conservés est moderne car, ravagée par les calvinistes en 1568 puis en 1581<sup>37</sup>, l'église fut reconstruite une première fois dans les années 1601-1606<sup>38</sup>, puis à nouveau à partir de 1633, après une nouvelle destruction faite par les protestants en novembre 1621<sup>39</sup>, qui ne laissa guère que la tour de l'horloge. Les travaux furent achevés en 1655 et la bénédiction des bâtiments se fit le dimanche des Rameaux, le 24 mars. En 1658, Notre-Dame-des-Tables devint le siège de la paroisse unique de la ville, l'église Saint-Firmin, également détruite en 1568, n'ayant pas été rétablie, jusqu'à la création en 1665 de trois nouvelles paroisses, Saint-Pierre et Saint-Anne pour la ville et Saint-Denis pour les faubourgs. Rien ne permet de dire que le plan de la reconstruction suivait le plan médiéval. En raison de l'existence de la chapelle souterraine Sainte-Madeleine, et de la pente du sol, le chœur était surélevé, et les chapelles latérales toujours au nombre de dix, quatre et dans chœur et six dans la nef, comme on le voit bien sur le plan de 1731.

Enfin, la destruction de l'église, décidée en décembre 1793, ne fut achevée qu'en 1797<sup>40</sup>. En juin 1801, l'ancienne église du collège des jésuites fut donc cédée pour le service paroissial, et le 29 juillet 1803, en application du concordat, la paroisse Notre-Dame fut reconstituée et son siège fixé dans cette église. C'est à cette occasion que fut imprimé chez Jean Martel l'*Office pour la fête des miracles de Notre-Dame des Tables*, illustré de cinq gravures, dont les deux premières représentent l'ancienne église (frontispice, pl. face p. 1), la troisième un miracle de Notre-Dame (face p. 81), la Vierge retenant M. de Toyras (ou de La Forêt), tombé de la voûte, alors qu'il inspectait les travaux vers 1650, et les deux dernières des autels (face p. 119 et face p. 153). En 1806, la ville faisait élever sur l'emplacement de l'ancienne église la Halle aux colonnes, remplacée aujourd'hui par la place Jean-Jaurès.

36. Cf. arch. dép. de l'Hérault, G 2005.

37. Cf. L. GUIRAUD, *Histoire*, p. 115-120.

38. Cf. arch. dép. de l'Hérault, G 2001-2001.

39. Cf. arch. dép. de l'Hérault, G 2002 ; L. GUIRAUD, *Histoire*, p. 127-136.

40. Cf. L. GUIRAUD, *Histoire*, p. 148-151.

## L'INVENTAIRE DE 1429

Conservé aux archives départementales de l'Hérault, à Montpellier, sous la cote G 1282, Le manuscrit qui renferme l'inventaire a été décrit d'une manière extrêmement succincte par Marcel Gouron :

G 1282\*. Église Notre-Dame des Tables. 1409-1433.

Actes reçus par Arnaud Vitalis. — Gestion des ouvriers, dons de calices et de reliquaires, inventaires<sup>41</sup>.

Marcel Gouron a conservé la forme latine du nom du notaire, *Vitalis*, tout en traduisant son prénom, Arnaud ; on préférera tout traduire : Arnaud Vidal. L'inventaire a été rédigé en latin, mais quelques termes de langue d'oc sont utilisés pour désigner des objets, des tissus, soit tels quels : « capam de diaspre » (3)<sup>42</sup>, « panni de diaspre » (11), « tribus amitz » (5), « stola et amit » (7...), « pannum de boras neros » (17), « cum animalibus vocatis griules » (20), « floquetos... de bort » (53), « casublam de chamelot blan » (93), « unum corporalh cum uno stuch » (96), « duobus orgoletz » (98, 112, 118), « casublam de cordat » (116). Une notice est même partiellement rédigée en langue d'oc : « unam casublam de bort, d'auta lisa, brocada auri, munitam d'alba et d'amit, parat de parte de la casubla... » (107). Quelques mots ont été latinisés par l'adjonction d'une désinence, *auffres* > *auffris* (3 et *passim*), *floquet* > *floquetum* (5 et *passim*), *cendat* > *cendatum* (29 et *passim*), *mejan* > *mejanas* (41), *sistern* > *sisterni* (104)...

Le registre du notaire Vidal a été écrit sur un papier relativement épais, jaunâtre, avec vergeures et pontuseaux, les pages mesurant environ 285 sur 205 mm. Il n'a pas été folioté et il est traversé de quelques chemins de vers, qui n'affectent pas le texte. L'inventaire, qui commence sur un verso, occupe dix pages. Le I initial (*In nomine*), est en forme de poisson, peut-être est-ce une alose, l'*alleg*, ce poisson fréquemment cité dans les statuts de Jean de Vissec en 1331.

La minute d'un acte du marchand florentin *Bernardus Ventere*, passé en son nom et en celui d'un autre marchand florentin, *Batiste Cathani*, tous

41. M. GOURON, *Répertoire numérique des archives départementales antérieures à 1790. Hérault. Archives ecclésiastiques. Série G. Clergé séculier*, Montpellier, 1970, p. 58. Les épaves du chartrier de Notre-Dame-des-Tables ne forment pas une série homogène ; à cette cote, on ajoutera les cotes G 1391-1392, concernant les chapelles (1399-1788), et surtout G 2000-2013 (1252-1790). Il faut également recourir aux riches fonds des archives communales de Montpellier.

42. Les numéros entre parenthèses sont ceux des *Item* de l'inventaire publié en annexe.

deux habitants de Montpellier, daté du 22 mai 1430, a été copiée à la suite de l'inventaire par Arnaud Vidal (15 lignes). Ces marchands donnent à l'église Notre-Dame-des-Tables une chasuble en drap damassé de couleur, avec des orfrois, ornée des armes de la commune de Florence, accompagnée d'une aube, d'un amict, d'une étole et d'un manipule confectionnés dans le même drap damassé.

Le 6 septembre 1429, qui était un mardi, Louis Perdiguier (*Perdiguerii*), co-ouvrier de Notre-Dame-des-Tables, tant en son nom qu'au nom de ses deux collègues Pierre de Serières (*de Sereriis*) et Milan Alquier (*Alquerii*), remettait à Pierre Agasse, sacristain de l'église, un ensemble d'ornements et de livres liturgiques dont l'inventaire était dressé par le notaire Arnaud Vidal, en présence des quatre prêtres alors affectés à l'église, Laurent Balejan (*Balejani*), Pons Lombard (*Lombardi*), André de Serre et Antoine Darsoin (*Darsoini*). On voit intervenir également, en cours d'inventaire (49), un autre sacristain, Pierre de Monferrier (*de Monteferrario*), accompagné d'un docteur en l'un et l'autre droit, Jean Astier (*Asterii*). Les raisons de cette remise, accompagnée d'un inventaire, ne sont pas données par le rédacteur de l'acte, et cela ne semble pas être la conséquence d'un quelconque différent. La présence d'un autre sacristain, pourrait laisser penser à un changement de personne dans la charge, Pierre Agasse succédant alors à Pierre de Monferrier, un récolement des biens matériels étant fait à cette occasion. Notons aussi que les articles de cet inventaire ne sont suivis d'aucune estimation et que les vases sacrés en sont quasiment absents. Il faut en effet rapprocher cet inventaire de celui qui fut dressé en 1411 par le notaire Blain, en présence du sacristain d'alors, Pierre de Montferrier<sup>43</sup>, d'autant que le texte de l'inventaire de 1429 est le même pour les quarante-cinq premiers *Item*. Ajoutons qu'aux cinq ou six lignes laissées en blanc dans l'inventaire (p. 2 du ms., entre les § 9 et 10) correspondent cinq *Item* dans l'inventaire de 1411, mais que tous les objets décrits y sont alors qualifiés de *debilem* ou *debiles*<sup>44</sup>. On peut sans doute voir dans les lignes blanches qui leur correspondent un indice de l'utilisation de l'inventaire

43. *Cartulaire de Maguelone, Suite*, fasc. 5, p. 88-91, n° 446.

44. *Ibid.*, « *Item unam capellam panni auri, debilem, de corio auripelato, debilem. — Primo unam capam debilem panni dicte cappelle. — Item unam cazublam debilem panni dicte cappelle. — Item duos floquetos debiles panni dicte capelle. — Item cazublam albam, debilem, cum a<u>ffris rosatis, in quibus sunt tres leones coronati, cum sua dalmatica ejusdem panni. »*

de 1411 pour rédiger celui de 1429, ce qui n'aurait rien de surprenant dès lors qu'il s'agit d'un récolement.

Le procès-verbal permet de suivre le déroulement de la visite. On débute par le chœur, et là, il y a un léger cafouillage, Louis Perdiguiet commençant, semble-t-il, avec les livres du chœur : (1) ...*Et primo tradidit [libros cori ejusdem ecclesie]*. Suit la description d'une Bible en deux volumes, mais la mention des livres du chœur et la description de la Bible sont annulés, et l'inventaire débute vraiment avec les ornements liturgiques. La description des ornements et des livres conservés dans le chœur occupe plus de la moitié des *Item* (3-67). L'inventaire du mobilier du chœur terminé, on passe à celui de la sacristie, à celui qui est conservé derrière le maître-autel (l'autel de Notre-Dame), puis à celui des chapelles, avec pour trois d'entre elles des aller et retour entre livres et ornements.

Lieu de conservation	Ornements	Livres
Chœur	3-53	54-67
Sacristie		69-82
Derrière l'autel de Notre-Dame		83-87
Chapelle du Saint-Sauveur	*110-112	88-90
— Sainte-Catherine	*93-96	91
— des Saint-Innocents	*120-123	92
— de la chapellenie Saint-Barthélemy	97-100	
— Saint-Martin	102-103	104
— Saint-Jean	105-109	
— Saint-Blaise	114-119	113

Ornements et livres se partagent donc l'inventaire, toutefois dans la première catégorie, les vêtements l'emportent sur les vases sacrés, très peu nombreux ici alors que Jean Salamon en dénombre près d'une cinquantaine en 1500.

#### *Les vases sacrés*

Aucun vase n'est répertorié ni dans le chœur, ni dans la sacristie, ni derrière le maître-autel. Ils n'apparaissent que dans les chapelles :

— deux burettes d'étain (*duobus orgoletz stagni*) dans la chapelle de la chapellenie Saint-Barthélemy (98) ; des burettes, dont la matière n'est pas précisée, dans les chapelles Saint-Jean (109), Saint-Sauveur (112), Saint-Blaise (118) et des Innocents (123) ;

— un calice, sans doute en argent ou argenté (*unum calicem album*), dont le poids n'a pas été consigné, dans la chapelle Saint-Barthélemy (100) ; un autre calice dans la chapelle Saint-Blaise, pesant treize onces, et portant les armes de la chapelle, *cum armis capelle*, mais dont on ignore la matière (114).

La liturgie eucharistique implique l'emploi d'un minimum de vases sacrés : le calice et sa patène, un ciboire (custode, pyxide...) pour la conservation des hosties consacrées, des burettes<sup>45</sup>.

Cette absence, et tout particulièrement celle des calices, peut surprendre, mais elle peut aussi s'expliquer par les règles canoniques touchant les vases sacrés : le calice et sa patène, faisant l'objet d'une consécration, ne doivent être touchés que par les prêtres ou les laïcs qui en ont obtenu la permission expresse, comme le sacristain, tandis que les vêtements et linges sacerdotaux font l'objet d'une simple bénédiction. On se reportera au pontifical de Guillaume Durand sur ce point<sup>46</sup>. En outre, il ne faut pas oublier que Notre-Dame-des-Table était un prieuré de Maguelone, tenu par un chanoine régulier, qui pouvait en assurer la desserte, même si depuis 1216, deux prêtres étaient autorisés à y distribuer les sacrements. En 1429, ce sont quatre prêtres, témoins de l'inventaire, qui assurent le service de l'église. Les vases présentés étaient ceux qui avaient été donnés spécialement aux chapelles dans lesquelles ils étaient conservés, et celui qui est dans la chapelle Saint-Blaise porte d'ailleurs les armes de cette chapelle (ou celles de son fondateur ?). Les autres vases échappaient sans doute au contrôle des ouvriers, qui n'avaient donc pas à les présenter au sacristain, qui lui en avait la garde canonique. Ces vases furent pris en compte et prisés lors de l'inventaire faits du 10 au 19 août 1500 par Jean Salamon<sup>47</sup>. Ils étaient alors répartis

45. Cf. A. WILDERMANN, V. PASCHE, *La visite des églises du diocèse de Lausanne en 1453, Lausanne, 1993* (Mémoires et documents publiés par Société d'histoire de la Suisse romande, 3<sup>e</sup> série, t. XIX), « Glossaire », t. I, p. 83-108.

46. M. ANDRIEU, *Le Pontifical romain au Moyen Âge. T. III. Le pontifical de Guillaume Durand*, Cité du Vatican, 1940 (Studi e Testi, 88), II, viii, p. 518-520 (pour la consécration du calice et la patène), II, ix-xi, p. 520-522 (pour la bénédiction des vêtements, des nappes et du corporal).

47. Arch. dép. de l'Hérault, G 2004.

dans quatre armoires placées à côté du maître-autel et dans la caisse de l'œuvre<sup>48</sup>.

*Les linges et vêtements liturgiques*

On ne dénombrera pas ici pièce à pièce tous les linges et vêtements liturgiques présentés par Louis Perdiguier au notaire. Il faut d'abord relever la présence, même si une seule est explicitement désignée par ce terme, d'au moins une chapelle complète et homogène, blanche à parements dorés, dont les pièces principales portent les armes de leur donateur, Jacques de La

<sup>48</sup> *Ibid.* Le lundi 10 août : Dans les quatre armoires qui sont à côté du grand autel de Notre-Dame : une croix de jaspe longue d'une palme 3 doigts ; — une croix de cristal d'une palme 1/2 ; une croix d'argent doré de Saint-Marcel [chapelle non mentionnée autrement] pesant 23 marcs 3 onces ; — une croix d'argent doré des Innocents pesant 6 marcs 7 onces ; — une grande et très belle custode en argent doré, « noblement faite », pesant 18 marcs 7 onces ; — un bras d'argent des Innocents pesant 2 marcs 6 deniers ; — un bras d'argent de la Madeleine pesant 4 marcs 21 deniers ; — une croix d'argent doré que l'on porte devant le pavillon lors des processions pesant 7 marcs 7 onces ; — une croix d'argent doré avec deux anges pesant 20 marcs 7 onces ; — un encensoir avec sa navette et sa cuiller d'argent, pesant 4 marc, 1 once 18 deniers ; — un tablier d'argent doré que l'on met devant Notre-Dame pesant 2 marcs 3 deniers ; — un calice d'argent doré avec sa patène, pesant 4 marcs 3 onces 12 deniers ; — deux couronnes, l'une pour Notre Dame l'autre pour Notre Seigneur, ouvragées de perles et autres pierres de diverses couleurs, de petite valeur ; — deux autres couronnes brochées de perles ; — deux autres couronnes de velours violet avec des paillettes d'argent doré ; — une petite croix d'argent doré pesant 1 marc 4 onces 15 deniers ; — une grande croix d'argent avec quatre boules, pesant 26 marcs 5 onces ; — une image de Notre-Dame dorée, avec son Fils en argent doré, sur le grand autel, pesant 22 marcs 3 onces ; — une petite chaîne d'or à laquelle pend une grosse perle ; — un socle en bois couvert d'argent pour poser Notre-Dame, pesant le tout 11 marcs 20 deniers ; — une petite boîte d'argent pour le chrême pesant un marc 3 onces ; — un reliquaire de Notre Dame d'argent à façon de custode, pesant 6 marcs 7 onces, avec les armes de La Manhanie sur son pied. — *Suite de l'inventaire le mardi 11 août* : dans une boîte de carton (*massapan*), une ceinture de 7 palmes de long, brodée d'or et de rouge, garnies de plaques d'argent doré, pesant 4 onces 6 deniers ; — une autre ceinture de velours rouge brodée d'or, pesant 7 onces 15 deniers ; — un voile de cendat orné de bandes rouges long de 3 palmes et large d'autant ; — une autre ceinture en tissu vert de 5 palmes de long avec sa boucle, pesant 1 marc, 1 once 3 deniers ; — une ceinture de brocart d'or longue de 6 palmes 1/2, avec sa boucle et 3 plaques d'argent doré ; — un anneau de corail avec 4 pierres de petite valeur ; — un Agnus Dei d'argent ; — une patenotre de corail rouge avec des perles, long de 6 palmes, avec une croix dorée et un petit Agnus d'argent doré ; — une grande branche de corail garnie et incrustée d'argent ; — une paix d'ivoire (*de vory*) avec un crucifix ; — une ceinture de tissu rouge, garnie d'argent, avec sa boucle et 6 plaques doubles, pesant 2 onces 18 deniers ; — une autre patenôte de corail rouge avec un bouton et trois perles : — une patenôte de jais noir ; — un anneau d'ambre vert ; — un gros anneau d'argent ; — une petite chaîne d'argent ; — 6 lampes d'argent suspendues devant le maître autel.

Dans la caisse de l'œuvre : un calice d'argent doré avec sa patène dorée, pesant 2 marcs 6 deniers ; — un calice d'argent avec les armes de Jacques Varelh (?), et sa patène dorée ; — un grand calice avec les armes de Jean Varas (?) et sa patène d'argent ; — un autre calice d'argent avec

Manhanie, un ancien consul (5) <sup>49</sup>. Rappelons que l'on entend par « chapelle » l'ensemble des objets servant à dire la messe, vases sacrés et vêtements, affecté à la desserte d'un autel, d'une chapelle, bien qu'ici nous n'ayons que les seuls vêtements :

5 Item unam capellam albam dauratam munitam, una capa, cazubla, duobus floquetis, tribus albis, tribus *amitz*, quam dedit dominus Jacobus de Manhania, et in capa, casubla et floquetis sunt arma dicti Jacobi de Manhania, et albe sunt munitae, paramentis, cape et casuble et amicti sunt etiam sic muniti. Item duabus stolis et tribus manipulis dicti operis.

Cet exemple nous donne l'ensemble des vêtements que nous allons retrouver tout au long de l'inventaire : chape, chasuble, floquet, aube, amict, étole, manipule. Le « floquet », portée par les ministres inférieurs (soudiacres) correspond à la tunique <sup>50</sup>. Une rubrique concerne cinq floquets pour les enfants (53).

Apparaissent également : la dalmatique (11), et surtout les nappes d'autels, l'autel devant être recouvert de trois nappes superposées (41-42, 45-47, 50 dans le chœur ; — 95, 99, 103, 106, 108, 111, 117, 121 dans les chapelles). Le tissu et le décor de certaines de ces nappes sont parfois précisés, tout comme leur état, *competentes*, ou *perforatas* :

45 Item quasdam mapas de bocassino albo operatas in medio de quadam rota crucis.

46 Item [[unam]] quasdam mapas de bocassino in capitibus ystoriatas de filis auri.

47 Item quasdam mapas de velo cirici barratas in capitibus de barris nigris et barratas ad longum de barris rubeis.

Quelques autres ornements particuliers sont à relever :

Une pièce de tissu de lin noir, trouée, posée sur la statue de Notre-Dame < de la chapelle > des Innocents (17) ; — un drap de velours rayé d'or,

sa patène dorée, 1 marc 3 onces 3 deniers ; — un calice et sa patène d'argent pesant 7 onces 20 deniers ; — un calice d'argent doré et sa patène pesant 1 marc 5 onces 12 deniers ; — un calice et sa patène d'argent pesant 1 marc 3 onces ; — un calice d'argent doré dedans et sa patène pesant 2 marcs 1 once 3 deniers ; — un calice doré dedans et sa patène pesant 2 marcs 12 deniers ; — un beau missel en parchemin et en lettres de forme ; — un autre missel en parchemin ; — un missel en parchemin imprimé.

49. Jean Salamon a inventorié un reliquaire de Notre-Dame en argent à façon de custode, pesant 6 marcs 7 onces, avec les armes de La Manhanie sur son pied.

50. Cf. E. MARTÈNE, *Tractatus de antiqua Ecclesiae disciplina in divinis celebrandis officiis...*, Lyon, 1706, p. 122, d'après le pontifical d'Arles, pour la fête de la Purification de la Vierge : *Secundo loco ponitur subdiaconus indutus alba et floqueto cum cruce majori...*

donné à l'œuvre par le notaire Thibaut Georges, pour décorer la chaire du prédicateur ; — deux pièces de drap d'or servant à couvrir la statue de la Vierge lors des processions faites en ville (43) ; — enfin les deux couronnes de perles de la Vierge (48).

Mais surtout, le rédacteur de l'inventaire s'est appliqué à décrire les ornements qui sortent de l'ordinaire, à préciser les armes dont ils peuvent être ornés, sans donner hélas la description héraldiques de celles-ci, ou les noms de tous les donateurs. On retiendra ici quelques pièces conservées dans le chœur :

— « Une chape de tissus de soie blanche diaprée, donnée à l'œuvre par Jean des Maisons Blanches, avec des orfrois, sur lesquels est représentée toute la Passion du Seigneur » (3).

— La chapelle donnée par Jean de La Manhanie, déjà évoquée, dont la chape, la chasuble et les floquets portent les armes.

— « Une chasuble de drap d'or, à fond de rayures vertes, avec les armes de la reine de Navarre, en mauvais état » (8). Un floquet et deux aubes, du même tissu, portent également les armes de la reine.

— « Une chape de drap d'or, à fond de rayures rouges, avec des orfrois sur lesquels sont les apôtres. De même une chasuble dudit drap semblablement décorée » (9).

— « Trois chapes, deux aubes, et une chape en drap doré, à fond de rayures verte avec des paons, et au milieu du capuchon de la dite chape il y a l'image d'un évêque » (10).

— « Deux chapes ouvragées avec des orfrois, à fond de toile verte, sur lesquelles sont les armes de notre seigneur le Roi de France »

Une seule chapelle conserve des ornements armoriés, la chapelle Sainte-Catherine, dont le notaire nous dit qu'elle appartient alors à dame Mateline : dans un coffre long de trois palmes (environ 0,75 m) est déposée une chasuble de camelot blanc, avec des orfrois historiés, portant les armes d'un certain Ambroise ou Ambroix (*Ambrosii*), chasuble accompagnée de l'aube, de l'amict, de l'étole, du manipule et de son cordon (93).

Quant aux couleurs des ornements, on retrouve les cinq couleurs liturgiques prescrites par l'usage romain, telles que les a commentées Guillaume Durand dans son *Rationale divinatorum officiorum* (III, 18), la couleur liturgique de l'ornement étant déterminée par la couleur dominante du tissu : le blanc (5, 20, 45), auquel on ajoutera le doré (6, 7, 8, 9, 10, 14), les draps d'or

et d'argent, permis en raison de leur richesse, pouvant suppléer le blanc, le rouge et le vert, mais le blanc seul pour l'argent ; — le rouge (19, 29, 30) ; — le noir (17, 36, 38, 39, 40) ; — le violet (4, 11) ; — le vert (12, 31, 32), mais aussi le bleu (33, 34, 35), couleur permises à certaines églises pour les fêtes de la Vierge.

### *Les livres*

Ce sont les livres liturgiques qui font l'objet des descriptions les plus poussées. En effet, Arnaud Vidal ne s'est pas contenté, à quelques exceptions près et pour des livres estimés de peu de valeur (*parvi valoris, nullius valoris...*) d'une simple mention : *Item unum missale parvi valoris* (78). Il donne en effet pour vingt-six livres, après son intitulé, l'incipit et l'explicit soit du premier feuillet (54-58, 62, 69, 81, 84-88, 92), soit du second (59, 63, 71, 72, 75, 85), ce premier feuillet n'étant pas nécessairement le premier feuillet du *codex*, lorsque le livre commence par un calendrier ou une table, *qui incipit in primo folio resecata tabula, resecato calendario* (60, 61, 70, 73, 77, 83, 91), et même le quatrième feuillet pour le livre des miracles de Notre-Dame, sans que l'on sache les raisons qui ont ici motivé ce choix (74). Quant à l'explicit retenu, c'est soit celui de l'antépénultième (75, 91), du pénultième (54, 63, 85), ou le plus souvent celui du dernier feuillet (55-62, 69-77, 77, 81, 83-84, 86-87, 92), dont est donné à la fois l'incipit et l'explicit.

Deux exemples suffiront :

73 *Item plus tradidit quoddam missale qui resecato calendario in primo folio incipit « ¶ summe sacerdos » et finit in eodem « ¶ mente celebrare libera » et in ultimo folio incipit « ¶ ad te exempla gradiamur » et finit in eodem « ¶ sicut dictum est ad illos ».*

74 *Item quemdam librum qui vocatur liber miraculorum beate Marie de Tabulis qui resecato tribus foliis in quarto folio incipit « ¶ beatus Augustinus » et finit in eodem « ¶ ut illa poenis se non desperaret » et in ultimo folio incipit « ¶ pone infantem in terram » et finit in eodem « ¶ in tormentis pereas que ».*

L'identification de ces incipits/explicits, annoncés par un pied de mouche, n'est pas toujours aisée, notamment pour les bréviaires ou les légendiers, et surtout lorsque l'explicit retenu est une doxologie ou une finale d'oraison du type *Per Dominum nostrum Jhesum Christum, Per eumdem...* On regrettera aussi qu'Arnaud Vidal n'ait jamais esquissé une datation des livres inventoriés, à trois exceptions près, trois responsoriaux et

deux officiaires de la messe qualifiés d'*antiquos*, ainsi qu'un prosaire (79-80, 82).

Au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, Jean de Garlande<sup>51</sup> donnait dans son *Dictionarius* la liste des livres que devait avoir le prêtre : *Missale, gradale, troparium, antiphonarium, breviarium, martyrologium, psalterium, letaniam, passionarium, bibliothecam, hymnarium, kalendarium*<sup>52</sup>. On les retrouve pratiquement tous ici, et il va sans dire qu'il n'en subsiste aujourd'hui aucun<sup>53</sup>.

— Dans le chœur :

Une Bible en deux volumes (54), une seconde Bible (55), incomplète, s'arrêtant avec l'Épître aux Hébreux (13,25).

Deux sermonaires dominicaux (56-57)

Un légendier mixte, dominical et sanctoral, en quatre volumes, appelé livre A, B, C et D (58-61). Chaque volume est décrit séparément et les incipits et explicits ne permettent pas d'en esquisser le contenu et d'être certain qu'il s'agit d'un légendier en quatre volumes, comme pourrait le laisser entendre l'appellation de « livre A, B, C, D », ou de quatre légendiers indépendants, ou plutôt même d'homéliers, comme le fait que le volume suivant — *aliud volumen legendarium sanctoriale* (62) — soit dépourvu de lettre peut conforter cette hypothèse.

Un épistolier (63).

Un bréviaire (64), en mauvais état et de peu de valeur.

Un ordinaire, *Item quemdam ordinarium sive mandamentum secundum usum Ecclesie Magalonensis* (65), dont on doit déplorer la disparition. Le terme de *Mandamentum*, utilisé pour désigner un livre semble être un happax. En tous cas, on ne le retrouve dans aucun inventaire de la biblio-

51. Sur Jean de Garlande, Anglais né vers 1195, qui enseigna à Paris, qui fut maître ès arts de l'université de Toulouse vers 1229-1231, mort peu après 1285, cf. *Repertorium Fontium historiae Medii Aevi*, t. VI, *Fontes I-J-K*, Rome, 1990, p. 320-332. Éd. du dictionnaire dans H. GÉRAUD, *Paris sous Philippe le Bel*, Paris, 1837 (Coll. de doc. inédits), p. 585-612.

52. Cf. J.-L. LEMAITRE, « Les livres liturgiques des paroisses du Rouergue au milieu du xv<sup>e</sup> siècle », *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au concile de Trente. — 109<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Dijon, 1984. Histoire médiévale et philologie*, Paris, 1985, p. 379-390.

53. Cf. J.-L. LEMAITRE, « Les catalogues médiévaux et le pillage des bibliothèques languedociennes », dans *Livres et bibliothèques (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Toulouse, 1996 (Cahiers de Fanjeaux, 31), p. 19-57.

thèque pontificale, bien fournie en la matière <sup>54</sup>. Il pourrait au demeurant s'agir d'un synodal, même si nous n'en avons pas la trace par ailleurs <sup>55</sup>, plutôt que d'un ordinaire au sens où l'entendent généralement les liturgistes.

Deux psautiers collectaires, dont un en mauvais état (66) ; les psaumes sont répartis selon l'ordre du temps liturgique et accompagnés des oraisons que l'on retrouve dans le bréviaire.

Un officiaire [graduel] de la messe (67) et un responsorial (67), deux livres de chants. On remarquera aussi que le notaire n'a jamais précisé si les livres étaient notés.

— Dans la sacristie :

Deux Évangélistes (69, 72), dont un commençant avec les Canons d'Eusèbe (69).

Trois missels, avec calendriers (70, 73, 77).

Un missel de peu de valeur (78).

Un passionnaire (76).

Trois responsoriaux, dont un de peu de valeur (79).

Deux officiaires [ou graduel] (80).

Un prosaire (81), *prosellus*, un recueil de prosules, de petites proses qui terminent les répons en fin de nocturne, selon la définition de M. Huglo <sup>56</sup>.

Un collectaire, ancien et de peu de valeur (82).

Relevons enfin la présence dans la sacristie de deux livrets hagiographiques : le livre des miracles de Notre-Dame-des-Tables (74) et le récit de l'invention du Saint Voulte de Lucques en 746, *BHL* 4236 (75), confondu avec la « Véronique ». Le livre des miracles a été ainsi décrit dans un inventaire de 1508 : « Item ung libvre escriptz en parguemin, couvert de posses au cinq bothons de loton ont sont escriptz los miracles de Notre Dame de Taulas, par dessus las armas de la ville et la pourtraicture de Notre Dame tenant son enfant aux bras » <sup>57</sup>. Alors conservé dans la « canourgue », la

<sup>54</sup>. Cf. Fr. EHRLE, *Historia Bibliothecae Romanorum Pontificum tum Bonifacianae tum Avenionensis...*, Rome, 1890 ; — M.-H. JULLIEN DE POMMEROL, J. MONFRIN, *La bibliothèque pontificale à Avignon et à Peñíscola*, Rome 1991 (Collection de l'École française de Rome, 141).

<sup>55</sup>. Cf. A. ARTONNE, L. GUIZARD, O. PONTAL, *Répertoire des statuts synodaux des diocèses de l'Ancienne France du XIII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1963 (Documents, études et répertoires publiés par l'Institut de recherche et d'histoire des textes, VIII), p. 294-295.

<sup>56</sup>. M. HUGLO, *Les livres de chant liturgique*, Turnhout, 1988 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 52), p. 31.

<sup>57</sup>. Montpellier, arch. comm., dossier D.D, *Inventoyre des joyaux de la maison du Consolat... et de la caysse de la capellenie de Notre Dame des Tables*.

maison capitulaire, le livre fut brûlé en 1621 lors de l'incendie allumé par les protestants<sup>58</sup>.

— Derrière le maître-autel :

Un missel avec calendrier (83).

Deux Évangélistes (84-85).

Un rituel (86), ou un bénédictionnaire ?

Un bréviaire (87).

Les chapelles sont moins richement dotées en livres, et deux même n'en sont pas pourvues, les chapelles Saint-Barthélemy et Saint-Jean.

— Chapelle du Saint-Sauveur : un missel en bon état (89) ; — deux officiaires, dont l'un est en mauvais état (88) ; — un Évangéliste-épistolier, en mauvais état (90).

— Chapelle Sainte-Catherine : un missel avec calendrier (91).

— Chapelle des Innocents : un missel (92).

— Chapelle Saint-Martin : un fragment de missel, un cahier (senion), renfermant le canon et quelques messes (104). L'inventaire dit en effet : *Item unum missale unius sisterni in quo est canon et quedam alie misse*. Que faut-il voir là, un cahier arraché à un missel, avec le canon et les messes qui suivent (*Dominica Resurrectionis Domini, Infra octavam Pasche...*<sup>59</sup>), ou un livret autonome comprenant le canon et des messes particulières propres à la chapelle, messe de saint Martin, patron de la chapelle, messes votives ?

— Chapelle Saint-Blaise, un missel à l'usage romain (113), *unum missale de usu romano completum*. Cette notation concernant le dernier livre décrit dans l'inventaire n'est pas sans intérêt, car on peut sans doute en déduire que tous les autres missels étaient à l'usage de Maguelone.

Le relevé fait donc apparaître les livres liturgiques suivants :

*Livres de la messe* : missel, avec calendrier (70, 73, 77, 83, 91), sans précision (78, 89, 92), fragment [canon] (104), — à l'usage romain (113) ; —

58. L. GUIRAUD, *Histoire*, p. 128, d'après les *Mémoires inédits d'André Delort sur la ville de Montpellier, au XVII<sup>e</sup> siècle (1621-1693)*, Montpellier, 1876-1878.

59. Si l'on suit le missel romain imprimé à Milan en 1474, Bibl. apost. vat., Ross. 125, cf. la réimpr. anast., éd. A. WARD et C. JOHNSON, Rome, 1996. Mais, dans le seul missel conservé dans une coll. publique de Maguelone, BNF, lat. 14 447, daté par V. Leroquais de la seconde moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, le texte début avec le calendrier, suivi du canon, puis des messes en commençant avec le premier dimanche de l'Avent (V. LEROQUAIS, *Les sacramentaires*, n° 489).

collectaire (82); — épistolier (63); — Évangélique-épistolier (90); — Évangélique (69, 72, 84-85); — officiaire [graduel] (67, 80, 88) [5 vol.]; — prosaire (81); — responsorial (67, 79) [4 vol.]; — sermonaire dominical (56-57).

*Livres de l'office* : bréviaire (64, 87); — psautiers collectaires (66) [deux vol.]; — Bible (52 [2 vol.], 53); — légendier (62), — légendier mixte, dominical et sanctoral (58-61); — passionnaire (76); — *libelli* hagiographiques (74-75).

*Livres des sacrements* : ordinaire [ou synodal] (65); — rituel (86).

Soit quarante-quatre volumes au total, chiffre considérable pour une église, urbaine certes, mais n'était ni collégiale ni paroissiale, ce qui explique d'ailleurs la quasi absence de livres des sacrements. On retrouve donc, parfois sous des appellations différentes, les livres énoncés par Jean de Garlande, à l'exception notable du martyrologe, mais, la lecture du martyrologe, au chapitre ou au chœur, était avant tout le fait des religieux pratiquant la vie commune. Les simples chapelains attachés à Notre-Dame-des-Tables n'étaient pas astreints à cette lecture, et l'on comprend bien l'absence d'un martyrologe, même si l'*Office de la fête des miracles* évoque sa lecture à Prime : « On fait ensuite dans le chœur la lecture du martyrologe<sup>60</sup>. »

Tous les livres, tous les ornements décrits dans cet inventaire ont disparu dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : pillages de 1568 et de 1581, incendie de 1621... tous comme ceux figurant au demeurant dans les inventaires postérieurs. Tous les livres décrits dans l'inventaire de 1429 étaient des manuscrits. Notre-Dame-des-Tables ne fut pas la seule église montpelliéraine à souffrir. André Delort rapporte dans ses *Mémoires*, à la date du 16 décembre 1621 que « ces furieux infernaux... exerçant leur fureur sur toutes les choses les plus saintes, n'espargnant ny autel, ny reliques, ny images qu'ils mirent en pièces (...) emportèrent les orgues, pillèrent et dérobèrent les ornements ecclésiastiques, les croix et les calices et généralement toute l'argenterie qui estoit très considérable... ». Il ajoute qu'ils détruisirent en une nuit vingt-deux autres églises.

60. *Office pour la fête des miracles*, p. 104.

Seuls aujourd'hui les inventaires semblables à celui-ci permettent de reconstituer le patrimoine mobilier de ces églises à un moment précis de leur histoire, mais aussi de mieux replacer dans leur contexte les ornements, vêtements, vases et livres liturgiques conservés. Faire le relevé de ces inventaires, en assurer la publication serait une entreprise utile pour tous les historiens de la société médiévale.

Jean-Loup LEMAITRE

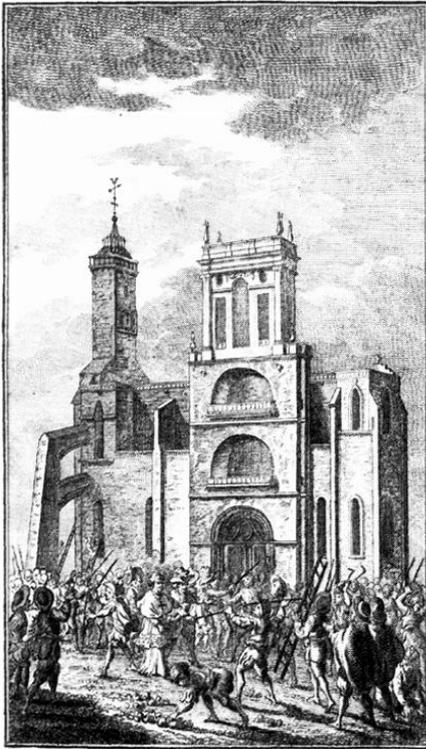


FIG. 1. — Vue de l'église, dans son dernier état (milieu XVII<sup>e</sup> siècle), *Office pour la fête de Notre-Dame des Tables qui se célèbre dans l'église paroissiale de ce nom le XXXI août*, Montpellier, Imp. Jean Martel, 1803, face p. 1.



FIG. 2. — Intérieur de l'église lors de la reconstruction, années 1650. Miracle de Notre Dame : la Vierge retient M. de Toyras (ou M. de La Forêt), tombé de la voûte, alors qu'il inspectait les travaux (*Office...*, face p. 81).

## ÉDITION

**Ms. : Montpellier, arch. dép. de l'Hérault, G 1282**

Le texte a été paginé de 1 à 10, en sachant que la p. 1 correspond à un feuillet verso. Les mots en langue d'oc sont imprimés en *italiques*<sup>61</sup>. Nous avons conservé les paragraphes établis par le notaire, qui a parfois regroupé plusieurs *Item* dans le cas d'ensembles. Les incipits et explicits reproduits par le notaire ont été placés entre guillemets.

[p. 1]

1 In nomine Domini Amen. Anno ab incarnatione Domini millesimo quadringentesimo XXIX<sup>mo</sup> et die sexta mensis septembris, domino Karolo Dei gratia rege Fran(corum) regnante, noverint universi quod nobilis vir Ludovicus Perdiguerii, Montispellensis, cooperarius ecclesie Beate Marie de Tabulis Montispellensis, tam nomine suo quam nomine honorabilium virorum Petri de Sereriis et Milani Alquerii etiam cooperariorum ejusdem ecclesie, tradidit religioso viro domino Petro Agasse, sacriste dicte ecclesie Beate Marie de Tabulis, \sub inventario/ bona hic per ordinem descripta. Et primo tradidit [[libros cori ejusdem ecclesie]].

2 [[Primo est biblia in duobus voluminibus, quorum primum volumen incipit in primo folio a principio « ¶ Incipit epistula sancti Jeronimi » et finit in eodem « ¶ assenderit Jerosolimam » et in penultimo folio incipit « ¶ Domini disciplina sapiencie » et finit in eodem « ¶ malum est dicit omnis ».]]<sup>62</sup>

61. Ont été mis à profit les deux dictionnaires suivants : E. LEVY, *Petit dictionnaire provençal-français*, 5<sup>e</sup> éd., Heidelberg, 1973 [cit. Levy] ; — P. SELLA, *Glossario latino-italiano. Stato della Chiesa - Veneto - Abruzzi*, Cité du Vatican, 1944 (Studi e Testi, 109) [cit. Sella].

62. Voir § 54.

3 Unam [[casublam]] capam *de diaspre* auri albi quam dedit dicto opere Johannes de Casalibus Albis cum auffris <sup>63</sup> in quibus tota passio Domini ystoriata.

4 Item unam casublam violatam bonam et sufficientem cum auffris ystoriatis et in uno capite est crucifixus, foliatam de bocasino <sup>64</sup> croceo.

5 Item unam capellam albam dauratam, munitam una capa, cazubla, duobus floquetis <sup>65</sup>, tribus albis, tribus *amitz* <sup>66</sup>, quam dedit dominus Jacobus de Manhania, et in capa, casubla et floquetis sunt arma dicti Jacobi de Manhania, et albe sunt munite, paramentis ; cape et casuble et amicti sunt etiam sic muniti. Item duabus stolis et tribus manipulis dicti operis.

6 Item unam casublam panni auri refforsati <sup>67</sup>, albam cum duobus floquetis dicti panni et in floquetis sunt cuilibet duo corduli de cristallo.

7 Item unam casublam panni auri cum campo <sup>68</sup> nigro factam diversis coloribus et parvibus cum suis alba, stola et *amit* dicti operis. Item duos floquetos ejusdem panni.

8 Item unam casublam panni auri cum campo viridi cum armis regine Navarre, debilem. Item unum floquetum dicti panni cum dictis armis. Item duas albas munitas dicti panni regine Navarre. Item unum [p. 2] amictum munitum ejusdem panni regine Navarre.

9 Item unam capam panni auri cum campo rubeo cum a<u>ffris in quibus sunt apostoli. Item unam casublam dicti panni et similiter ystoriatam. Item duos floquetos ejusdem panni. Item unam casublam diaspratam cum campo in blavo que fuit *d'en Liayre*, cum aquilis et colobris cum a<u>ffris sine ymaginibus cum sua alba debili et suo *amit*. Item unam stolam ejusdem panni predicte cape.

<± 5/6 lignes (40 mm) en blanc> <sup>69</sup>

63. *Aurfres* (Levy), *auffrès*, *aurfrès* (Mistral), « orfroi ».

64. *Bocassium* (Sella) « tissus de coton ».

65. *Floquet* (Levy), « vêtement sacerdotal ». Il s'agit de la tunique (cf. *supra* note).

66. *Amit* (Levy), < *amictum* « amict ».

67. *Refforsare*, « renforcer ».

68. *Campus*, fonds de raies de diverses couleurs sur une toile (Sella).

69. L'inventaire dressé en 1411, en présence de Pierre de Montferrier, publié par J. Rouquette d'après les minutes du notaire Blain (*Cartul., Suite, fasc. 3*, p. 98-91, n° 446) insère entre les n°s 9 et 10 les cinq articles qui suivent : « Item unam capellam panni auri, debilem, de corio auripelato, debilem. — Primo unam capam debilem panni dicte cappelle. — Item unam cazublam debilem panni dicte cappelle. — Item duos floquetos debiles panni dicte capelle. — Item cazublam albam, debilem, cum a<u>ffris rosatis, in quibus sunt tres leones coronati, cum sua dalmatica ejusdem panni. »

10 Item tres capas, II albe et una panni auri cum campo viridi cum paonibus rubeis et in capitello dicte cape est media ymago cujusdam episcopi.

11 Item unam dalmaticam<sup>70</sup> panni *de diaspre* violati sufficientem.

12 Item duas capas operatas de auripello cum campo tele viridi in quibus sunt arma domini nostri Fran(corum) regis<sup>71</sup>.

13 Item unam capam, ca<s>ublam et floquetum campum rubeum<sup>72</sup> et ramagiis viridis cum avibus albis, et duobus stolis et [[pro]] manipulis.

14 Item casublam de duobus [[pannis]] panni auri, unum listatum et alium factum de ramagiis.

15 Item decem capas diversorum colorum modici valoris.

16 Item tres casublas diversorum colorum antique legis modici valoris.

17 Item unum pannum *de boras*<sup>73</sup> *ciricos* qui tenetur super ymaginem beate Marie Innoquentium, perforatum.

18 Item unam albam cum paramento suo rubeo ystoriato de ymaginibus, cum sua stola dicti panni ystoriata.

19 Item aliam albam cum suo paramento rubeo ystoriato de ramagiis, cujus manice sunt debiles, cum sua stola et suo manipulo ejusdem panni ystoriata dicte albe et suo *amit*.

20 Item unam albam cum suo paramento albo de auro cum animalibus vocatis *griules*<sup>74</sup> cum suis amictu, stola et manipulo.

21 Item duas albas paratas diversis paramentis.

[p. 3]

22 Item unam albam sine paramento cum manicis fractis.

23 Item [[V<sup>que</sup>]] albas sine paramentis competentes. XIX.

24 Item VIII<sup>to</sup> stolas diversorum colorum.

25 Item VI manipulos competentes.

26 Item unum *amit* paratum.

27 Item XIII<sup>cim</sup> *amitz* sine paramentis.

70. *Corr.* dalmaticam.

71. En 1429, le roi de France est Charles VII, couronné à Poitiers en 1422 mais seulement sacré à Reims le 17 juillet 1429. Les armes peuvent également être celles de Charles VI († 22 octobre 1422).

72. *Corr.* <cum> campo rubeo.

73. **Borras** (Levy), « étoffe de laine grossière », *boracium* (Sella), « tissus de lin ou de chanvre ».

74. Cf. Levy : « **griu**, s.m. griffon ».

- 28 Item unam casublam multum strictam de fustaneo<sup>75</sup> *vert*.
- 29 Item unam casublam de cendato<sup>76</sup> rubeo cum floqueto de bocassino rubeo.
- 30 Item unum floquetum ejusdem panni modici valoris. Item unam stolam et manipulum ejusdem panni.
- 31 Item unam casublam de cendato viridi ; | conversa est in stolis et manipulis.
- 32 Item unum floquetum ejusdem panni de cirico et in capite sunt duo scuta cum duobus columbis de infra.
- 33 Item duos floquetos blavos modici valoris.
- 34 Item unam casublam blavam modici valoris.
- 35 Item duas capas blavas modici valoris.
- 36 Item duas alias capas nigras modici valoris.
- 37 Item unum pannum de velveto virgatum de auro pro paramento chathedre<sup>77</sup> sermocinatorum, quem dimisit dicto operi magister Theobaldus Georgii notarius.
- 38 Item quinque capas nigras quasi novas.
- 39 Item unam casublam nigram cum duobus floquetis nigris, cum sua stola et manipulo, et una alba et amictu paratis de nigro.
- 40 Item unam capam bonam nigram sine armis de panno daurati.
- 41 Item tres mapas quasdam longuas et quasdam mejanas<sup>78</sup> et alias coopertas de *randis fili*<sup>79</sup>.
- 42 Item quasdam mapas perforatas longuas.
- 43 Item duas pecias panni de [[aurs]] auro fino cum quibus cooperitur Virgo Maria quando fit processio per villam.
- 44 Item quasdam alias modici valoris in capite combustas.
- 45 Item quasdam mapas de bocassino albo operatas in medio de quadam rota crucis<sup>80</sup>.
- 46 Item [[unam]] quasdam mapas de bocassino in capitibus ystoriatas de filis auri.

75. Fustaneum (Sella), *fustani* (Levy), « futaine », étoffe de fil et de coton.

76. *Cendat* (Levy), « étoffe de soie », *cendatum*, *sendatum* (Sella).

77. *Sic cod.*

78. *Mejan* (Levy) « moyen ».

79. Lecture incertaine, de fil de dentelle, cf. *randar*, « garnir de dentelle » (Levy), suggestion de M. Marc Smith, professeur à l'École nationale des chartes.

80. L'inventaire de 1411, cité *supra*, s'arrête avec ce titre, suivi de : « Item unam stollam debilem ».

47 Item quasdam mapas de velo cirici barratas in capitibus de barris nigris et barratas ad longum de barris rubeis.

[p. 4]

48 Item duas coronas perlarum beate Marie Virginis ejusdem magnitudinis.

49 In omnibus autem premissis sunt presentes magister Johannes Asterii in utroque jure, dominus Petrus de Monteferrario sacrista.

50 Item sex mapas competentes.

51 Item paramenta altarum diversibus coloribus. | octo.

52 Item unam casublam albam quam dederunt opere heredes domini Petri de Sabellis quondam presbiteri.

53 Item quinque floquetos puerorum de [[brt]] *bort* listarum.

<± 9 lignes blanches, 55 mm>

54 Item plus tradidit dicto Agasse libros cori ejusdem ecclesie hic per ordinem descriptos. Et primo Biblia in duobus voluminibus quorum primum volumen incipit in primo folio a principio « ¶ Incipit epistula sancti Jeronimi »<sup>81</sup> et finit in eodem « ¶ assenderit Gerosolimam »<sup>82</sup> et in penultimo folio incipit « ¶ disciplina sapiencie »<sup>83</sup> et finit in eodem « ¶ malum est dicit omnis »<sup>84</sup>.

55 Item aliud volumen incipit in primo folio a principio « ¶ Prefacio sancti Geronimi presbiteri » et finit in eodem « ¶ propriam facit qui tantum superna » et in ultimo folio incipit « ¶ terram loquebatur »<sup>85</sup> et finit in eodem « ¶ omnibus vobis. Amen »<sup>86</sup>.

56 Item aliud volumen qui vocatur sermonarium dominicalem qui in principio in primo folio incipit « ¶ sanctam et desiderabilem » et finit in eodem « ¶ hoc enim » et in ultimo folio incipit « ¶ quando ex pulvere homo reducitur » et finit in eodem « ¶ in secula seculorum. Amen ».

81. Lettre de saint Jérôme à Paulinus. Cette lettre n'a pas été publiée dans l'éd. Weber de la Vulgate. Cf. *Biblia sacra insignium historiarum simulachris cum venustati, tamen veritati accommodis illustrata*, Excudebat Fran. Gryphius an. M.D.XLI., f. VI-VIII [n.ch.].

82. *Ibid.*, f. VI n.ch., § II.

83. Pr. 15, 33.

84. Pr. 20, 14.

85. He, 12, 25.

86. He, 13, 25.

[p. 5]

57 Item aliud volumen qui vocatur sermonarium dominicalem qui in primo folio incipit « ¶ In illo tempore stabat Johannes » et finit in eodem « ¶ non vult Christus communionem » et in ultimo folio incipit « ¶ Deusque promissum suum » et finit in eodem « ¶ pius ejus solvere reatum ».

58 Item alium volumen legendarium mixtum tam dominicale quam sanctorale qui in primo folio incipit « ¶ advertit sanctitas vestra fratres karissimi » et finit in eodem « ¶ non ad caritatem habuit » et in ultimo folio incipit « ¶ immundicia luxuria » et finit in eodem « ¶ justii autem vitam eternam », et vocatur liber B.

59 Item aliud volumen legendarium [mixta] mixtum dominicale et sanctorale qui incipit in secundo folio « ¶ audivit paulo superius » et finit in eodem « ¶ quod ibi audivi » et in ultimo folio incipit « ¶ nominatus est » et finit in eodem « ¶ et regnat in secula seculorum », et vocatur [est] liber A.

60 Item aliud volumen legendarium qui incipit in primo folio resecata tabula « ¶ cum sub Anthonino » et finit in eodem « ¶ immobiles permaneret cruento » et in ultimo folio incipit « ¶ coruscabat et gloria deitatis » et finit in eodem « sermones quadragesimales » et vocatur liber C.

61 Item aliud volumen legendarium qui incipit in primo folio resecata tabula « ¶ septimo igitur » et finit in eodem « ¶ ab Alexandria urbe absedere » et in ultimo folio incipit « ¶ reposuerat magistra <sup>87</sup> fidei sue » et finit in eodem « ¶ per omnia secula seculorum. Amen » et vocatur liber D.

62 Item aliud volumen legendarium sanctoriale qui incipit in primo folio « ¶ In illo tempore » et finit in eodem « ¶ ecce cui si audent » et in ultimo folio incipit « ¶ resurrectionis » et finit in eodem « ¶ tu autem Domine miserere nostri ».

63 Item quemdam librum qui vocatur Epistolarium in quo leguntur epistole misse et incipit in secundo folio « ¶ servus meus » <sup>88</sup> et finit in eodem « ¶ et requiescet super eum » <sup>89</sup> et in penultimo folio incipit « ¶ fratres de cetero gaudete » <sup>90</sup> et finit in eodem « dicentem michi » <sup>91</sup>.

87. Lecture incertaine.

88. Cet incipit ne correspond pas à une citation des Épîtres.

89. Es., 11, 2.

90. 2 Cor. 13, 11

91. Cet explicit ne correspond pas à une citation des Épîtres.

[p. 6]

64 Item quemdam alium librum qui vocatur breviarium debile et parvi valoris.

65 Item quemdam ordinarium sive mandamentum secundum usum Ecclesie Magalonensis.

66 Item duo saltaria collectaria quorum unum est bonum et alium debile.

67 Item unum officiarium misse et unum responsorium, bona et sufficientia.

< SACRISTIE >

68 Deinde tradidit dicto domino Petro Agasse libros stantes infra sacristiam dicte ecclesie, et primo :

69 Quemdam librum vocatum canon [[primus]] sive ordinatio Evangelistarum qui incipit in primo folio « ¶ Canon primus in quo IIII<sup>or</sup> »<sup>92</sup> in rubrica rubea et in ultimo folio incipit « ¶ Symon Johannis amas me »<sup>93</sup> et finit in eodem « qui scribendi [[libros]] sunt libros »<sup>94</sup>.

70 Item tradidit quoddam [[librum]] missale qui resecato calendario in primo folio incipit « ¶ eterne Deus » et finit in eodem « ¶ memoriam venerantes » et in ultimo incipit « ¶ et plebes illis comissas » et finit in eodem « ¶ que tibi sunt oblata salute. Per. »

71 Item aliud missale qui in secundo folio incipit « ¶ Deus cujus verbum caro » et finit in eodem « ¶ et eum non cognovit » et in ultimo folio incipit « ¶ et filius altissimi vocabitur » et finit in eodem « ¶ secundum verbum tuum ».

72 Item quemdam textum Evangeliorum qui in secundo folio incipit « ¶ dixit Jhesus discipulis suis » et finit in eodem « ¶ a ficu autem dicite parabolam »<sup>95</sup> et in ultimo folio incipit « ¶ publicanorum et ipse dives »<sup>96</sup> et finit in eodem « qui in hunc mundum venisti ».

92. Cf. *Vulg.* Éd. WEBER, p. 1516.

93. Jn 21, 17

94. Jn 21, 25.

95. Mc 13, 28.

96. Lc, 19,2.

73 Item plus tradidit quoddam missale qui resecato calendario in primo folio incipit « ¶ summe sacerdos » et finit in eodem « ¶ mente celebrare libera » et in ultimo folio incipit « ¶ ad te exempla gradiamur » et finit in eodem « ¶ sicut dictum est ad illos ».

74 Item quemdam librum qui vocatur liber miraculorum beate Marie de Tabulis qui resecatis tribus foliis in quarto folio incipit « ¶ beatus Augustinus » et finit in eodem « ¶ ut illa poenis se non desperaret » et in ultimo folio incipit « ¶ pone infantem in terram » et finit in eodem « ¶ in tormentis pereas que »<sup>97</sup>.

[p. 7]

75 Item plus tradidit quemdam parvum librum de inventione Veronisse qui incipit in secundo folio a principio « ¶ Leboninus diaconus »<sup>98</sup> et finit « ¶ pauca liberare decernimus » et in antepenultimo folio incipit « ¶ unam lampadem ardentem » et finit in eodem « ¶ rectora supradicta ».

76 Item plus unum librum in quo sunt passiones secundum quatuor evangelistarum notate.

77 Item plus tradidit quoddam missale qui resecato calendario in primo folio incipit « ¶ summe sacerdos » et finit in eodem « ¶ ab immundas » et in ultimo folio incipit « ¶ positus sanctus Bernardus »<sup>99</sup> et finit in eodem « ¶ consecramus adventum. Per »

78 Item unum missale parvi valoris.

79 Item tradidit tres responsarios antiquos quorum unus est nullius valoris

97. Cf. l'inventaire de 1508 : « Item ung livre escript en parguemin, couvert de posses au cinq bothons de loton ont sont escriptz los miracles de Notre Dame de Taulas, par dessus las armas de la ville et la pourtraicture de Notre Dame tenant son enfant aux bras » Le ms. a été brûlé par les calvinistes en 1621.

98. Il s'agit en fait du Saint Voult de Lucques et non de la Véronique. Cf. *BHL* 4236. *In imagine Christi an. 742 Lucam translata. A. Inventio, revelatio, translatio auct. Lebonio diac.* Ed. G. M. SERANTONI, *Apologia del Volto Sancto di Lucca*, Lucques, 1765, p. 63-70 ; W. FÖRSTER, « Le Saint Vou de Lucques », dans *Romanische Forschungen*, Bd. 23, 1907 (Festschrift für Camille Chabaneau), p. 1-55 ; — G. SCHNÜRER, J.-M. RITZ, *Kümmernis und Volto Santo*, Düsseldorf, 1933 (Forschungen zur Volkskunde, 13-15), p. 127-133 ; *Il Volto Santo, storia e culto*, Lucques, 1982 ; J. BELLÌ BARSALI, « Le miniature della Legende de Saint Voult de Lucques in un codice appartenuto ai Rapondi » dans *Lucca, il Volto Santo e la civiltà medioevale*, Lucques, 1984, p. 122-156.

99. Cf. Le missel romain, éd. Juntas, Venise 1612, p. 436-437, « In festo s. Bernardi (20 août), *Secreta* : Sacris altaribus Domine hostias super *positas* s. *Bernardus* quaesumus in salutem nobis provenire deposcat. Per Dominum. » Ni le missel imprimé de 1474 ni celui de Pie V (1570) n'ont de messe de saint Bernard. Le texte de l'inventaire met *positus*, mais il peut aussi s'agir d'une mauvaise lecture d'Arnaud Vidal.

80 Item plus tradidit duos officarios misse valde antiquos et debiles.

81 Item plus tradidit quemdam parvum prosellum qui in primo folio incipit « ¶ Asperges me Domine »<sup>100</sup> et finit in eodem « et justiciam » et in ultimo folio incipit « fregit et porrigebat illis »<sup>101</sup> et finit in eodem « ¶ docet omnes gentes. Alleluya ».

82 Item quemdam collectarium parvum et antiquum orationum debilem et parvi valoris.

<DERRIÈRE L'AUTEL DE NOTRE-DAME>

83 Item plus tradidit dicto domino Petro libros existentes retro altare Beate Marie : et primo quoddam missale qui resecatario incipit in primo folio « Summe sacerdos » et finit in eodem « ¶ ut offeram tibi » et in ultimo folio incipit « ¶ ministrabat illis » [[est]] et finit in eodem « ¶ Per Dominum nostrum Jhesum Christum ».

84 Item tradidit quemdam textum Evangeliorum quem incipit in primo folio « ¶ Dominus vobiscum » et finit in eodem « ¶ Abiit autem genuit Eliachim »<sup>102</sup> et in ultimo folio incipit « ¶ hec est autem voluntas ejus »<sup>103</sup> et finit in eodem « ¶ aquarumque detinebantur infirmitate »<sup>104</sup>.

85 Item quemdam alium textum Evangeliorum qui resecatario primo folio incipit in [[primo folio]] secundo « ¶ profeta stantem in loco sancto »<sup>105</sup> et finit in eodem [p. 8] « ¶ a langoribus et plagis »<sup>106</sup> et in penultimo folio incipit « ¶ Christus » et finit in eodem « ¶ et imposuerunt super eos vestimenta »<sup>107</sup>.

86 Ipse tradidit quemdam parvum librum qui in primo folio incipit « ¶ Exorcizo te creatura salis »<sup>108</sup> et finit in eodem « ¶ magnificus triumphator »<sup>109</sup> et in ultimo folio incipit « ¶ Lauda Jherusalem Dominum »<sup>110</sup> et finit in eodem « ¶ clementiam tuam precamur per Dominum nostrum »

100. Antienne de l'aspersion d'eau bénite, hors du temps pascal, cf. *Graduel Triplex*, Solesmes, 1979, p. 707-708.

101. Lc, 24, 30.

102. Mt, 1, 13

103. Jn, 30, 40.

104. Jn, 5, 4.

105. Mt, 24, 15.

106. Lc, 7, 21.

107. Mt, 21, 7.

108. Bénédiction de l'eau, cf. l'éd princeps du missel romain, Milan, 1474, où elle est placée en tête, éd. A. WARD, C. JOHNSON, Rome, 1996, n° 2,

109. *Ibid.*, n° 7.

110. Alleluia.

87 Item quemdam breviarium qui in primo folio incipit « ¶ Beatus vir qui non habiit »<sup>111</sup> et finit in eodem « ¶ in spe<m> co<n>stituisti me »<sup>112</sup> et in ultimo folio incipit « ¶ decendo suplicamus » et finit in eodem « ¶ scalam summitatis ejus ».

< CHAPELLE SAINT-SAUVEUR >

88 Item plus tradidit libros qui sunt in capellis presentis ecclesie, et [[prim]] primo tradidit in capella Sancti Salvatoris duos officarios quorum unus est competens et alter debile et parvi valoris.

89 Item unum missale competentem.

90 Item unum librum in quo sunt epistole et evangelia juxta satis debilem | et parvi valoris.

< CHAPELLE SAINTE-CATHERINE >

91 Item in capella Beate Catherinc unum missale qui resecato calendario incipit in primo folio « ¶ Ad te levavi »<sup>113</sup> et finit in eodem « ¶ ponent Domino » et in antepenultimo folio incipit « ¶ ordinata ea benedictione » et finit in eodem « ¶ miseratus absolvas. Per Dominum. »

< CHAPELLE DES SAINTS-INNOCENTS >

92 Item in capella [[sancti Martini]] Sanctorum Innocencium tradidit quoddam missale qui incipit in primo folio « ¶ Per omnia secula seculorum » et finit in eodem « ¶ angelis et archangelis » et in ultimo folio incipit « ¶ famularumque tuarum » et finit in eodem « ¶ et eterne mortis amaritudine. Per eundem. »

< CHAPELLE SAINTE-CATHERINE >

93 Item plus tradidit in capella Sancte Chatherine, que est domine Mateline, et primo unam caxiam longitudinis trium palmarum in qua sunt res sequentes, primo unam casublam *de chamelot*<sup>114</sup> *blan* cum auffris ystoriatis cum armis honorabilis viri domini Ambrosii<sup>115</sup> munitam *d'alba, amit*, stola, manipulum et cordo.

111. Ps. 1, 1.

112. Ps.4, 10

113. Introit du 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, cf. Missel romain de 1474, éd. cit., n° 14.

114. *Camelot* (Levy) « étoffe de poil », mais, au XVII<sup>e</sup> siècle, pour la chasublerie, une étoffe de soie, teintée, parfois gaufrée.

115. Il faut peut-être corriger en *Amorosi* ? Thomas Amorosi avait fondé une chapellenie à Notre-Dame-du-Château, cf. *Cartulaire, suite*, fasc. V, p. 69, n° 244.

94 Item unam alia<m> casublam panni de cirico nigro frassato <sup>116</sup> cum auffris ystoriatis munitam *d'alba, d'amt*, stola, manipulo et cordo.

95 Item unam mapam altaris.

96 Item unum *corporalh* <sup>117</sup> cum uno *stuch* <sup>118</sup> fuste.

<CHAPELLE DE LA CHAPellenIE SAINT-BARTHÉLEMY>

97 Item in capella capellanie Sancti Bartholomey quam decantat dominus Laurentius Valaga, primo unam casublam de sendato *vermelh* [p. 9] cum stola, alba et manipulo albo et *amt* ac cordo.

98 Item unum *corporals* cum duobus orgoletz <sup>119</sup> stagni.

99 Item unam mapam pro altare cum † vita † <sup>120</sup> honorabilis viri R(aimun)di *Caselas*.

100 Item unum calicem album ponderans... <sup>121</sup>.

101 Omnia supradicta recognovit dominus Lauren(tius), fecit in forma magister Arnaudus Vitalis.

<CHAPELLE SAINT-MARTIN>

102 Item plus in capella Sancti Martini, primo unam casublam *de bort* operatam de *milan* <sup>122</sup>, munitam *d'alba, d'amt*, stola, manipulo et cordo.

103 Item unam mapam pro altare et unum *corporalhs*.

104 Item unum missale unius sisterni <sup>123</sup> in quo est canon et quedam alie misse.

<CHAPELLE SAINT-JEAN>

105 Item in capella Sancti Johannis, primo unam casublam *de bort* [[et]] operatam, munitam *d'alba, amt*, stola, manipulo et cordo.

106 Item unam mapam.

107 Item unam casublam *de bort, d'auta lisa, brocada auri, amt*, munitam *d'alba et d'amt, parat de parte de la casubla*, stola, manipulo et cordo.

116. Cf. *frascar* (Levy), « déchirer ».

117. *Corporal* (Lévy).

118. Absent de Levy, du lat. *stugius*, « étui »(Sella), cf. ital. « astuccio ».

119. Absent de Levy, du lat. *orceolus, urceolus* « burette ».

120. Cacographie ou omission d'une partie du mot.

121. Inachevé.

122. Absent de Levy. Cf. « milanaise », tissus « dont le fonds est un fil recouvert de deux brins de soie, dont l'un moins serré que l'autre, forme sur le fil un petit relief à distances égales » (Littré).

123. *Sistern* (Levy), « cahier de six feuilles ».

108 Item unam mapam operatam de cirico in capitibus.

109 Item unum *corporalhs et orgoletz*.

<CHAPELLE SAINT-SAUVEUR>

110 Item in capella Sancti Salvatoris extra inventarium [[sunt]] \tradidit/ que secuntur, primo unam casublam de bocassino blavo munitam *d'alba, amit*, stola, manipulo et cordo.

111 Item unam mapam.

112 Item unum *corporalhs* cum duobus *orgoletz*.

<CHAPELLE SAINT-BLAISE>

113 Item in capella Sancti [[Jacobi]] Blasi, primo unum missale de usu romano completum.

114 Item unum calissem ponderantem XIII on(cias) cum armis capelle.

115 Item unam casublam panni de cirico cum armis munitam.

116 Item unam casublam *de cordat* <sup>124</sup> cum seda munitam.

117 Item tres mapas tele.

118 Item duo *corporalhs*, duos *orgoletz*.

119 Item unam crucem argenti.

<CHAPELLE DES INNOCENTS>

120 Item in capella Innoſcentium tradidit primo unam casublam de sendato munitam *d'alba, d'amit*, de stola, manipulo et cordo.

[p. 10]

121 Item unam mapam pro altare operatam ad longum de sirico rubeo.

122 Item unum *corporals* cum suo *stuch*.

123 Item duos *orgolets*.

<3 *lignes blanches*, ± 25 mm>

124 De quibus idem nobilis Perdigerii nominibus quibus supra petiit fieri publicum instrumentum per me notarium infrascriptum.

125 Hec acta fuerunt in Montepessulano infra octavam beate Marie de Tabulis, testibus presentibus honorabilibus viris dominis Laurentio Balejani, Poncio Lombardi, Andrea de Serra, Anthonio Darsoini presbiteris et servitoribus dicte ecclesie Beate Marie de Tabulis, et me Arnaldo Vitalis notario regio.

124. *Cordat* (Levy) « groise toile à tissus croisé ».

## INDEX DES NOMS DE PERSONNE

\*Nous avons fait suivre les noms de quelques références les concernant, sans que cette recherche ait été systématique. Il s'agit seulement ici de références glanées au fil de la recherche, notamment à travers le cartulaire de Maguelone publié par J. Rouquette et les inventaires des archives communales de Montpellier : *Cartulaire de Maguelone. Suite*, publ. par J. ROUQUETTE, fasc. 3. *Épiscopat de Pierre Adhémar (1405-1418)*, Montpellier-Paris [1925]; — ID., fasc. 5. *Épiscopat de Guillaume Forestier, 1423-1429*, Montpellier [1922]. — M. OUDOT DE DAINVILLE, *Documents omis dans l'inventaire du Grand Chartrier*, Montpellier, 1955. — ID., *Inventaire de Joffre. Archives du greffe et de la maison consulaire, armoire, D*, Montpellier, 1943. — ID., *Sceaux conservés dans les archives de la ville de Montpellier*, Montpellier, 1952.

AGASSE (Petrus), sacrista B.M.T., 1, 54, 68.

ALQUERII (Milanus), cooperarius B.M.T., 1.

Les Alquier étaient originaires de Milan, cf. *Cartulaire, Suite*, fasc. 3 p. 83-84, n) 412 : Antoine Alquier, marchand de Milan, élit sépulture dans l'église des frères mineurs et dans la chapelle où est enseveli Barthélemy Alquier ; il lègue 50 £ à sa sœur Jacomine, qui demeure à Milan, 25 £ à Pedrini Alquier, de Milan, 4 £ à chacun des couvents de Montpellier, 1 £ à dix demoiselles pauvres ; 4 £ aux sœurs de Sainte-Catherine (Arnaud Vidal, n° 137, 1414, f. 132). — Cf. Arch. dép. G 1823, reconnaissance par Milan A., marchand, pour les salins de Porquières, 1425 ; — en mai 1427, il est baile de Montpellier pour le roi, *Cartulaire, suite*, fasc. V, p. 68, n° 240 ; — attesté de 1435 à 1436 dans le sixain Saint-Paul, L. GUIRAUD, « Topographie », p. 320 ; — *Inv. de Joffre, Livre de reconnaissances des clavaires* [534], 1<sup>er</sup> avril 1443-24 avril 1444, f. 5, consul.

AMBROSI (N\*\*\*), honorabilis vir, [donateur], 93.

ASTERII (Johannes), magister in utroque jure, 49.

BALEJANI (Laurentius), presbiter, servitor B.M.T., 125.

CASALIBUS ALBIS (Johannes de), [donateur], 3.

Cf. *Inv. de Joffre, Livre de reconnaissances des clavaires* [530], 27 mars 1432-11 avril 1433, f. 8, frais de voyages à Clermont, à Lodève, et à Béziers pour Jean de Casalibus Albis, changeur ; — *id.* f. 24, où il est qualifié de receveur particulier du diocèse ; — *Livre de reconnaissances* [534], 1<sup>er</sup> avril 1443-24 avril 1444, f. 4. Jean de Casalibus receveur du diocèse.

CASELAS (Raimundus), [donateur], 99.

DARSOINI (Anthonius), presbiter, servitor B.M.T., 125.

GEORGII (Theobaldus), notarius, [donateur], 37.

Cf. un acte du 6 septembre 1391 reçu par Philippe Vilate d'un franc pour minute et grosse d'un libelle en la cause de Théobald Georges, notaire de Montpellier, contre Alaumet de la Mote, *Documents omis*, n° CCCLIII.

KAROLUS [VII], rex Franc(orum), 1, 12.

Charles VII, roi depuis le 21 octobre 1422 mais couronné seulement le 7 juillet 1429.

LIAYRE (en) [famille, donateur], 9.

LOMBARDI (Poncius), presbiter, servitor B.M.T., 125.

MANHANIA (Jacobus de), dominus, [donateur], 5.

Consul de Montpellier en octobre 1382, *Documents omis*, n° DCCLVI. — Son sceau, en 1358, a été reproduit dans *Sceaux*, p. 216, s'il s'agit toujours du même homme. Sur la famille de La Manhanie, coseigneurs de Montferrier, cf. *Cartulaire, Suite*, fasc. 3, p. 63-65, n°s 295-304. En avril 1410, Jacques et Arnaud de La Manhania sont coseigneurs de Monferrier (*op. cit.*, n° 295-296).

MATELINA, domina [propriétaire de la chapelle Sainte-Catherine], 93.

MONTEFERRAIO (Petrus de), sacrista B.M.T., 49.

Pierre de Montferrier est sacristain de Notre-Dame en 1411, cf. *Cartulaire, suite*, fasc. 5, p. 87-91, n° 440. Cf. sur la famille *Cartulaire, suite*, V, p. 50, n° 151, Jacques et Arnaud de Monteferrario, héritiers de François Lambert, alias Julien, autrefois changeur à Montpellier, vendent une maison qui est dans leur directe, Registre d'Arnaud Vidal, 1425-1426, f. 154. En avril 1394, Jean de Monferrier est consul, cf. *Documents omis*, n°s CCI, CCIII, CXXIC.

NAVARRÉ, regina, 8.

Jeanne II, comtesse de Champagne (1316-1335) et reine de Navarre (1329 - † 8 octobre 1349). Il ne peut s'agir de Blanche (septembre 1425 - † 1441), la chasuble étant qualifiée d'usée.

PERDIGUERII (Ludovicus), Montispellensis, cooperarius B.M.T., 1, 124.

Le 29 janvier 1429, « Louis Perdiguier, damoiseau, ouvrier de Notre-Dame-des-Tables, exécuteur testamentaire de Reine, veuve de Jean Guillaume, drapier de Montpellier, donne à acapte sous la directe de l'oeuvre de Notre-Dame-des-Tables et le cens de 2 sols, une terre contenant 2 carterées, sise sous le Pont-Juvénal, confrontant au chemin qui va au moulin de Saint-Hilaire », *Cartul., suite*, V., p. 68-69, n° 243 ; — changeur et fils de changeur, cf. le testament de Louis, changeur, fils de Louis aussi changeur, son héritier universel, par testament reçu en 1437, *Inv. de Joffre*, p. 8, *Livre de reconnaissances des clavaires* [531], 12 avril 1441-12 avril 1442. Cf. aussi arch. dép. de l'Hérault, G 2159, « Lattes. Sentence arbitrale entre Louis Perdiguier et Isarn Teinturier touchant les arrérages d'un mas d'en Civade, portant reconnaissance du mas sous la directe de Perdiguier et d'une rente de 12 £ 10 s. melg. (1390 et 1423). »

SABELLIS (Petrus de), presbiter, 52.

SERERIIS (Petrus de), cooperarius B.M.T., 1.

SERRA (Antonius de), presbiter, servitor B.M.T., 125.

VALAGA (Laurentius) [desservant de la chapelle Saint-Barthélemy], 97, 101.

VITALIS (Arnaudus), notarius regius, 101, 125.

Le notaire Arnaud Vidal n'apparaît pas dans les cinq volumes d'analyses faites au XVIII<sup>e</sup> siècle des actes notariés concernant l'évêque et le clergé, arch. dép. de l'Hérault, G 3444-3448. Rouquette a utilisé dans les fasc. 3 et 5 de la *Suite* du *Cartulaire de Maguelone* plusieurs registres de ce notaire : n° 129 (sans date), n° 131 (1409), n° 132 (1411), n° 133 (1411-1413), n° 134 (1412), n° 135 (1410-1413), n° 136 (1413), n° 137 (1414), n° 138 (s.d.), n° 139 (1414-1418), n° 140 (1416), n° 141 (1417), n° 143 (1412-1419), n° 146 (1420-1427, 1429), n° 150 (1425, 1420-1427), n° 151 (1425), n° 152 (1425-1439), n° 153 (sans date), n° 154 (1425-1426).